

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 9 mars. — Le *Globe* dit : qu'on attendait à Londres tous les jours l'arrivée du comte Orloff : le langage de ce diplomate à La Haye a été décisif, mais pacifique. Les hollandais commencent à présent à ouvrir les yeux sur la politique aveugle et égoïste de leur souverain, et il est dit que le prince d'Orange lui-même avait fait des remontrances à son père, sur l'imprudence de sa résistance qui pourrait amener une guerre inutile et ruineuse pour le pays.

FRANCE.

Paris, le 10 mars. — Hier matin, M. le procureur du roi, accompagné de M. Poulitier, juge d'instruction, d'un commissaire de police et de plusieurs sergens de ville, s'est rendu chez MM. O... et Jauge, l'une des premières maisons de banque de la capitale, où l'on a saisi une grande quantité de pièces de monnaie à l'effigie de Henri V, des médailles à la même effigie, des écrits séditieux et bon nombre de lingots de cuivre.

— Une des causes qui aggravent le sort des Polonais en France, c'est d'ignorer, pour la plupart d'entre eux, la langue du pays. Pour obvier à cet inconvénient, dans les villes où ils font quelque séjour, on s'empresse d'ouvrir pour eux des cours souvent gratuits, et c'est un des bienfaits les plus réels dont l'idée ait pu venir à leurs véritables amis.

— Louis Camus, condamné à mort par la cour d'assises du Pas-de-Calais, pour avoir incendié 29 maisons à Comblemont, a été exécuté le 5 mars, sur la place de St-Pol.

Camus a montré, jusqu'à son dernier moment, une résignation complète. M. le procureur du roi, après lui avoir fait donner lecture du rejet de son pourvoi, l'exhortait à montrer du courage. *Oh ! j'en aurai*, a-t-il répondu, et il a pris conculsivement la main de ce magistrat, qu'il a portée à ses lèvres.

La famille de Camus lui avait donné le conseil de s'empoisonner : une garde nombreuse a veillé sur lui, mais cette précaution paraissait inutile devant la tranquillité du condamné.

Après un repas assez long, et interrompu par ces exclamations : *Quel malheur !... à quoi bon prendre tout cela ? Que serai-je demain à midi ?* Camus a dormi profondément jusqu'à cinq heures du matin. Au seul instant, il s'est réveillé en sursaut, en disant : *Ah ! les malheureux !* et presque aussitôt il s'est réveillé. Le matin, il a invité le concierge à déjeuner avec lui ; mais il paraissait plus abattu ; on était obligé de l'aider à porter son verre à sa bouche, et ses regards avaient quelque chose d'étrange. A midi moins un quart, l'exécuté est entré dans la prison ; à sa vue, Camus a éprouvé un frémissement visible ; mais il s'est laissé lier et préparer à la mort sans rien dire. Jamais une proclama-tion formelle d'innocence n'est sortie de sa bouche. Il disait souvent cependant : *Ah ! les malheureux témoins qui me font mourir ! pas un d'eux mandé à embrasser les personnes qui assistaient à sa toilette.*

Parmi ces dernières, était une femme de la campagne, qui lui a demandé des numéros pour mettre la loterie. Camus a souri et n'a rien répondu.

Pendant le trajet de la prison à l'échafaud, le condamné récitait des prières et baisait souvent le monde !... s'est-il écrié. Puis il est monté, soutenu par l'exécuteur et son aide. Au moment où on l'attachait à la planche fatale, Camus a levé les

yeux au ciel en disant : *Grand Dieu ! Seigneur !... quel malheur !... et ma famille !...* Quelques secondes après sa tête est tombée.

— Un caporal de la garde nationale de Besançon vient de donner sa démission, attendu qu'il ne peut, dit-il, continuer à soutenir un gouvernement qui marche aussi mal que celui de Louis-Philippe. *« Maintenant que le gouvernement s'arrange comme il pourra. »*

— Dans la séance du 9 mars, la chambre des députés s'est occupée de la suite de la discussion du budget des affaires étrangères.

M. d'Harcourt, ex-ambassadeur à Madrid, a vivement attaqué l'opposition et a parlé contre le système de la propagande.

M. Garnier-Pagès a répondu de la manière suivante :

La France actuelle, messieurs, est encore la France de juillet : ce n'est pas l'opposition qui a créé la propagande, ce sont les ministres qui ont voulu d'abord en faire, et qui bientôt se sont arrêtés dans cette marche ; car il faut qu'on le sache, le gouvernement de juillet a fait de la propagande dès les premiers jours d'août. Il faut qu'on le sache, j'en ai les preuves, et je pourrai les produire. (Parlez ! parlez !)

Aussitôt après les événements de juillet 1830, un comité d'insurrection pour l'Espagne a existé à Paris. M. le président du conseil veut-il que je dise tout ?

M. le président du conseil : Oui ! oui !

M. Garnier-Pagès : Eh bien ! le fils de M. le président du conseil en faisait partie ainsi que moi. (Rire prolongé aux extrémités ; marques d'incrédulité aux centres.)

M. le président du conseil, avec surprise : Est-ce de mon fils que vous voulez parler ?

M. le général Leydet : Lequel des deux fils ? Est-ce Paul ou Casimir ?

M. Garnier-Pagès : Le fils aîné. Nous avons encore des listes de souscription revêtues de sa signature donnée en sa qualité de membre du comité.

Nombre de voix : C'est bien différent.

Plusieurs membres : Être souscripteur, ce n'est pas être membre du comité.

AFFAIRES D'ITALIE.

On lit dans le *Messenger*, les nouvelles suivantes de Bologne, le 29 février :

« Depuis que le drapeau tricolore français flotte sur la citadelle d'Ancone, cette apparition a fait palpiter tous les cœurs italiens ; elle a jeté pour un moment la joie dans la ville. Au dernier bal masqué, toutes les dames étaient couvertes d'ornemens aux trois couleurs françaises et aux trois couleurs italiennes : beaucoup de bouquets ont été donnés ces derniers jours ; on voyait partout des bouquets tricolores.

Si les Français devaient se retirer sans avoir soutenu et fait valoir nos droits, ils nous auraient fait bien du mal, car on ne peut pas douter, qu'aussitôt après leur départ, le pays serait livré aux plus épouvantables réactions.

« Une estafette arrive à l'instant d'Ancone, et on assure que les Français ont débarqué hostilement à Civita-Vecchia. On dit aussi que les Français ont fait préparer des logemens à Sinigaglia et à Pesaro. Au moment où je vous écris, le cardinal Albani et le général Grabowski sont réunis en conseil. Il paraît que les Autrichiens veulent s'emparer du gouvernement, et que tous les pouvoirs vont à cet effet être remis aux mains de M. le conseiller aulique Sabregondi.

« Les troupes autrichiennes qui sont en ce moment dans les légations se composent d'environ 8000 hommes ; 4000 sont à Bologne, savoir : 4 bataillons d'infanterie, un escadron de cavalerie, et une batterie complète ; il y a deux généraux. Les 4000 autres sont dispersés dans la Romagne, sur différents points. Le chevalier Sabregondi, commissaire supérieur autrichien, fait de la propagande en faveur de son gouvernement.

« Le 25, est arrivé ici un autre diplomate autrichien, que l'on dit intimement lié avec M. de Metternich ; il se nomme M. Bockesek. On le dit chargé d'une mission importante auprès de la cour de Rome. Le comte Marschall, ministre et chevalier d'honneur de la duchesse de Parme, ne fait qu'aller et venir de Parme à Bologne. Le nouveau directeur de police est M. Ruffini, de Modène. Vous comprendrez facilement que ces divers personnages s'entendent très-bien avec le général Grabowski et le cardinal Albani, pour diriger les affaires dans l'intérêt de l'Autriche. Ils ont gagné M. Giacomelli, faisant fonction de sénateur, M. Solimei, conservateur, et deux autres membres de la magistrature, qui ont eu l'idée d'offrir, au nom de la ville de Bologne, une épée d'honneur au général Grabowski.

« Tous les partis ont considéré cette démarche comme vile et déshonorante (*vile e disonorevole*). Les notabilités de Bologne ont rédigé une protestation contre cette action, qu'on a eu l'audace de faire au nom de la ville, bien que les citoyens y fussent restés complètement étrangers, et qu'ils ne l'eussent même apprise que lorsqu'elle était consommée.

« On dit que le commandant de l'escadre française a intimé au commandant de la frégate autrichienne la *Médée*, qui stationne depuis quelque temps à Ancône, l'ordre de se tenir au large.

BELGIQUE.

Anvers, le 10 mars. — Correspondance particulière du Courrier Belge. — *Esprit de la population hollandaise.* — *Négociations.* — *Le roi Guillaume.* — *Esprit de l'armée Hollandaise, sa force.* — *Force de l'armée Belge.*

De retour depuis hier de la Hollande où j'ai fait un séjour de cinq semaines, je m'empresse de vous donner quelques nouvelles de mon voyage.

En général j'ai cru remarquer chez les habitans des grandes villes un désir très-prononcé de sortir au plus tôt de l'état d'incertitude dans lequel les lenteurs et les déceptions de la diplomatie retiennent la Hollande. La classe moyenne, qui souffre le plus en ce moment, paraît surtout animée d'un grand esprit de conciliation. Cependant je ne pense pas que vous deviez vous attendre à aucune concession sur le traité du 15 novembre, car le roi Guillaume a si bien réussi à faire regarder par ses sujets toute soumission aux exigences du *Foreign-Office* comme déshonorante, qu'il ne pourrait plus maintenant sans danger pour sa popularité, peut-être même pour l'avenir de sa dynastie, souscrire à certaines clauses du traité, surtout à celle qui nous accorde le droit de navigation dans les eaux entre le Rhin et l'Escaut. Quant au Luxembourg, vous savez que les Hollandais n'y tiennent guères, et je ne doute pas que si c'était là le seul obstacle à la conclusion d'un arrangement définitif, le roi Guillaume ne fut forcé d'abandonner toutes ses prétentions sur ce pays, peut-être même sur la partie du Grand-Duché que lui ont accordée les 24 articles.

L'enthousiasme qu'a allumé dans toutes les têtes la campagne du mois d'août, n'est pas encore refroidi. Les officiers surtout affectent toujours le plus profond mépris pour notre armée, et ; bien qu'ils sachent qu'elle est considérablement renforcée, ils sont bien convaincus, disent-ils, qu'une nouvelle campagne ne serait pour eux que l'affaire d'une promenade militaire, et que pour mettre en fuite nos 87,000 hommes, il leur suffirait de montrer seulement les casquettes de cuir de leur *schuttery*.

Lors de mon départ on ne savait encore rien de positif, dans le public, sur les résultats de la mission du comte Orloff. Cependant j'ai appris à La Haye, et d'une source qu'on peut regarder comme officielle, que le comte Orloff aussitôt après son arrivée en Hollande, s'était mis en relation avec notre gouvernement, et qu'il lui avait communiqué officieusement les propositions dont il est porteur. La personne qui

m'a donné cette nouvelle et qui d'ailleurs mérite toute confiance et par sa position et par son caractère, m'a également assuré que ces propositions avaient été regardées comme tellement désavantageuses par le conseil des ministres à Bruxelles, qu'elles ont été renvoyées à La Haye par le gouvernement belge qui a déclaré qu'il n'accepterait jamais la responsabilité de la présentation aux chambres d'un pareil traité de paix. Depuis lors, il paraît que le comte Orloff s'est borné à donner à nos ministres l'assurance d'une prompte adhésion des cours du Nord aux 24 articles, sans s'expliquer sur la question des modifications.

Le roi Guillaume auquel on s'accorde en Hollande à donner le surnom de *stanastige* (le ferme), travaille toujours beaucoup; il ne donne pas un instant de repos à M. Verstolk van Soelen ni à son ministre de la guerre, le général de Erens. La reine est fort abattue, elle paraît avoir perdu tout espoir de revoir jamais la Belgique; le chagrin a tellement altéré ses traits qu'on a peine à la reconnaître. Du reste La Haye est assez triste en ce moment; le théâtre français que dirige M. Langle est souvent désert; le roi y a fait engager plusieurs acteurs de Bruxelles entr'autres Délos.

Les préparatifs militaires ne discontinuent pas; cependant on paraît assez généralement convaincu qu'ils annoncent plutôt maintenant l'intention de se tenir sur la défensive, que de tenter une invasion nouvelle. Au surplus, je ne dois pas vous éacher que le plus ardent désir de toute l'armée de ligne serait de voir triompher chez nous la restauration; il est aisé d'en comprendre le motif; d'abord les officiers sentent bien qu'à la paix d'immenses réductions seront faites dans le personnel de l'armée, car la Hollande donnera alors tous ses soins à l'extension de sa marine militaire, et 12 ou 15,000 hommes lui suffiront pour assurer le service de la police intérieure; ensuite il y a aussi un nombre considérable d'officiers qui ne se rappellent pas sans de vifs regrets leur séjour en Belgique et ne peuvent guères s'accoutumer aux tristes garnisons de la Hollande. Ces sentimens belliqueux sont partagés dans l'armée par tous ces jeunes élégans des grandes villes qui se sont faits volontaires par ton, et sacrifieraient tout au plaisir d'aller étaler leurs grâces militaires dans le Parc de Bruxelles. La *schuttery* au contraire paraît peu disposée à combattre pour une réunion nouvelle, et je crois même que si le roi Guillaume osait avouer un pareil projet, il y aurait des troubles sérieux dans plusieurs villes, notamment à Amsterdam; à La Haye même, où on est d'ailleurs fort attaché au gouvernement, on ne se consolait pas aisément d'être privé de l'avantage d'une cour permanente.

J'ai eu l'occasion de me convaincre, pendant mon voyage, de l'exactitude des renseignemens que vous avez donnés dans votre journal sur la force actuelle de l'armée hollandaise, au sujet de laquelle on a débité tant d'exagérations. Si la garde communale mobilisée présente un effectif plus considérable que celui de notre garde civique; en revanche, l'infanterie de ligne hollandaise est, comme vous l'avez dit, bien moins nombreuse que la nôtre, puis qu'elle ne se compose que de onze régimens de 3 bataillons de guerre chacun. Cependant vous aviez seulement comparé les deux armées en général, et je crois qu'il importe bien plus encore d'établir un parallèle entre les forces respectives des deux grands corps d'armée destinés à se livrer bataille, sans comprendre par conséquent dans le calcul les corps sédentaires qui occupent le Brabant septentrional, la Gueldre, Maestricht, la citadelle d'Anvers, les côtes et la Zélande, et de notre côté ceux qui gardent Liège, Anvers et la Flandre. Voici, d'après des renseignemens que j'ai lieu de croire fort exacts, le nombre des bataillons et des escadrons répartis dans les quatre divisions *van Geen*, *Saxe-Weymar*, *Meyer* et *Cort-Heyligers* qui composent l'armée active:

Infanterie de ligne.		Bataillons.	
Garde royale.		5	
Régiment n° 5 (1).		2	
Idem n° 7.		2	
Idem n° 12.		2	
Idem n° 16.		3	
Idem n° 14.		2	
Idem n° 2.		2	
Idem n° 13.		2	
Garde communale.			
Division du Nord-Hollande.		7	
Idem Zuid-Hollande.		3	
Idem Gueldre.		4	
Idem Utrecht.		3	
Idem Groningue.		2	
Idem Frise.		2	
Idem Over-Yssel.		4	
Nombre des bataillons.		42	
Cavalerie.			Escadrons.
Cuirassiers (n° 3 et 9).		8	
Lanciers (n° 10).		5	
Hussards (n° 6).		4	
Dragons (n° 4 et 5).		8	
Nombre des escadrons.		25	

Chez nous, les corps d'infanterie dont se composent les trois divisions *Goethals*, *Wauthier* et *Duvivier* qui forment l'armée du centre, sont les 1^{er} et 2^e régimens de chasseurs à pied, et les 3^e, 9^e, 6^e, 8^e, 10^e, 11^e, 4^e et 7^e régimens de ligne, dont la force calculée pour les premiers à trois bataillons de guerre et pour les seconds à quatre, présente, avec les cinq bataillons de garde civique d'Anvers, un effectif de 43 bataillons.

(1) Une chose qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que le roi Guillaume a conservé à ses régimens leurs anciens numéros, de sorte que dans l'infanterie, par exemple, il a un régiment qui porte le n° 18, tandis qu'il n'a que onze régimens de ligne, et dans la cavalerie il a un régiment de hussards n° 6, tandis qu'il n'a qu'un seul régiment de cette arme.

Quant à la cavalerie attachée à notre armée du centre, elle va bientôt, grâce à la prochaine organisation des 5^e escadrons, présenter un effectif de 10 escadrons de lanciers, 10 de chasseurs, 5 de cuirassiers, 3 de gendarmes, 1 de guides royaux, en tout : 28 escadrons.

Joignez-y les 11 batteries de campagne, dont se compose l'artillerie de cette armée du centre, et vous ne douterez pas que dès-à-présent nous ne soyons parfaitement en mesure de lutter sans désavantage contre la Hollande. D'ailleurs il faut remarquer que la garde communale forme plus de la moitié de l'armée hollandaise; il y a même une division, celle de *Cort-Heyligers*, qui ne compte que deux bataillons d'infanterie de ligne (les 1^{er} et 2^e du régiment n° 14), tandis que notre armée du centre est presque exclusivement composée de troupes de ligne, et certes cette différence est tout à notre avantage.

LIÈGE, LE 13 MARS.

On lit dans le *Mémorial belge* :

« Enfin, la Belgique paraît toucher au terme de ses incertitudes extérieures. D'après nos informations, la ratification des 24 articles par toutes les puissances est prochaine. Il paraît certain que, par suite des déclarations du cabinet de St.-Petersbourg, la politique du roi Guillaume est complètement changée. Toutes les nouvelles reçues depuis peu sont de la nature la plus favorable, et démentent les bruits qu'on avait répandus dans le public. Il est vraisemblable aujourd'hui que dans peu de temps les plus incrédules seront convaincus. »

— D'importantes dépêches sont arrivées, le 8, à Londres, envoyées de La Haye par le comte Orloff, en conséquence desquelles et de celles reçues de sir Charles Bagot une réunion a eu lieu au bureau des affaires étrangères. Les plénipotentiaires, réunis à trois heures, sont restés en délibération jusqu'à sept heures.

M. Bligh, secrétaire de la légation anglaise à La Haye, est retourné en Hollande.

— Le 9 courant, la police de cette ville a arrêté un individu au moment où il venait d'émettre dans la circulation une pièce fautive de 25 cents. Cet homme avait déjà été traduit devant la cour d'assises comme prévenu de fabrication et d'émission de semblables pièces. Il avait en outre subi une condamnation pour vol. La pièce qui a été saisie est d'étain, elle est passablement imitée, cependant l'empreinte de l'écusson est assez grossière. Le chiffre 25 et la lettre C y sont doubles. Placée près d'une autre pièce on l'en distingue facilement par sa couleur bleuâtre.

— Le 8 de ce mois, vers les 8 heures du matin, le nommé Jean-François Courtejoie, de Stavelot, s'est tué accidentellement d'un coup de fusil.

— Le 4 de ce mois, le cadavre d'un enfant nouveau-né du sexe masculin, a été trouvé sur le cimetièrre de la commune de Vielsalm. Inhumé par ordre du curé de la paroisse, en contravention aux lois sur cette matière, il a été exhumé par ordre de M. le juge-de-peace du canton, qui s'est rendu sur les lieux, accompagné d'un officier de santé, lequel a déclaré que l'enfant était né vivant.

— On lit dans le *Courrier de Bruxelles* :

« Le dernier jour du carnaval a été le plus brillant de tous. Le cours était fort animé, il y avait beaucoup de masques et encore plus de voitures. Les salles de bal n'ont pas désempli de toute la nuit et l'on a vu avec plaisir que la foule bruyante qui se pressait dans nos sociétés, avait au grand scandale des orangistes, quitté les haillons de l'indigence et les livrées du malheur et qu'elle dansait le plus gaîment du monde au milieu de la misère qui la ronge et du désespoir qui la poursuit. »

« Aujourd'hui lundi, le 2^e régiment de chasseurs à cheval viendra remplacer le régiment de lanciers, n° 2, à Louvain. Le 10^e régiment sera relevé dans ses cantonnemens par le 11^e régiment. »

« Le 4^e régiment, qui devait quitter Bruxelles aujourd'hui, ne partira que demain. »

— Les partisans, commandés par le major Capianmont, cantonnés à Mersen et autres villages autour de Maestricht, attaqués journellement par les cuirassiers hollandais, les ont forcés de se retirer définitivement dans Maestricht. Dans une des dernières rencontres, deux maréchaussées hollandais ont été faits prisonniers. (Émancipation.)

— On écrit de Gand, le 10 février, que la veille, jour de marché, il avait été mesuré à la halle 821 pièces de toiles, par conséquent 136 de moins que la semaine dernière. On a des motifs pour douter de la véracité de l'assertion de *Messager de Gand*, que l'activité qui commence à se manifester dans notre marché de toiles, provenait des demandes faites de la Hollande; puisque la plupart des achats ont été faits par des marchands français, par suite, à ce qu'on assure, d'une fourniture de pantalons de toile à faire pour l'armée française à Alger. Il est à remarquer que toutes les toiles achetées sont de grosse qualité, et que le commerce en toiles fines continue à languir.

— Un arrêté royal du 8 mars met une somme de 12,500 florins à la disposition du gouverneur de la Flandre orientale, pour secourir les habitans les plus nécessiteux parmi ceux des deux communes de Calloo, Zwindrecht et Melsele, qui ont éprouvé des pertes provenant des événemens de la guerre.

— On écrit de Westcapelle, 9 mars :

« L'ennemi, malgré toutes les précautions qu'il prend, n'a pu empêcher que lundi dernier la sentinelle de l'extrême frontière ne prit envie de désertir les drapeaux bataves avec armes et bagages. Depuis lors, il redouble de zèle pour mettre fin à ces désertions continuelles; déjà il a quadruplé la garde à ses avant-postes, et il vient encore de braquer près de Sainte-Anne deux pièces de canon nouvellement arrivées de l'Écluse, pour arrêter par le feu ceux qui tenteraient de se soustraire par la fuite au joug insupportable du cimeterre hollandais. »

— Dans la dernière séance de l'Académie-Royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, le secrétaire a donné communication d'une lettre de M. Schmerling, docteur en médecine à Liège, à laquelle est jointe une *Description détaillée des ossements fossiles*, qu'il a découverts l'année dernière dans deux cavernes de la province de Liège, savoir : à *Engihoul* et *Engis*. Elle est accompagnée de deux planches très-bien dessinées, représentant divers fragmens d'os humains trouvés dans ces cavernes à côté de débris d'ours, d'hýènes et de rhinocéros.

M. Dumortier fait part de la découverte qu'il a faite à Tournay de divers bas-reliefs, dont le fini égale celui du burin, ils sont en pierre calcaire de Tournay, et semblent indiquer l'existence, à cette époque, d'une école de sculpture dont l'histoire ne fait aucune mention.

— On parle d'un grand crime commis à Dourle. Un homme avait épousé une veuve, mère de deux enfans, et s'était remarié après la mort de sa femme avec une paysanne qui avait un fils naturel, et qui le rendit père à son tour. Autant il affectionnait tendrement le fruit de cette union, autant il avait conçu d'aversion pour les autres enfans qui l'entouraient. Déjà les deux enfans de sa première femme avaient cessé de vivre, lorsqu'il y a quelques jours il chercha à asphyxier le fils naturel de sa seconde femme. N'ayant pu réussir dans cette première tentative, il dit à sa victime : *Je saurai bien me défaire de toi comme j'en ai fait des autres*. Et quelques heures après le jeune homme se trouvant chez un voisin s'y trouva mal. On crut que c'était de faiblesse; on lui donna à manger de la soupe au lait. Aussitôt il se mit à vomir et se rétablit peu à peu; se rappelant la menace de son beau-père, il raconta tout ce qui s'était passé entre eux, et sur la déclaration d'un médecin on fit exhumer les corps des autres enfans et l'autopsie ayant été faite, il fut reconnu que le poison avait mis fin à leurs jours. Le coupable est entre les mains de la justice.

— D'après la *Gazette d'Augsbourg*, plusieurs maisons de Vienne auraient reçu de Constantinople la nouvelle de l'arrivée de M. Stratford-Canning dans cette capitale et de son départ après son court séjour. Il a eu un entretien de quelques heures avec le reis-effendi, et est parti pour Odessa à bord d'une frégate anglaise; on disait qu'il se rendrait ensuite à Saint-Petersbourg. L'apparition momentanée de M. Stratford-Canning et son départ précipité ont fait une grande sensation à Constantinople. On dou-

qu'il eût pu en si peu de temps terminer les négociations importantes dont il était chargé; aussi pensait-on qu'il avait quitté la capitale sans parvenir à un résultat. Il y a dans cette affaire quelque chose de mystérieux que le temps dévoilera. La Porte continue toujours ses préparatifs militaires; des forces considérables sont en marche contre le pacha d'Égypte.

En Grèce, il règne une anarchie complète et on ne prévoit pas comment l'état de ce pays pourra devenir supportable sans que l'un ou l'autre parti ne remporte une victoire décisive. On y nourrit une haine violente contre tous les étrangers, parce qu'on les regarde comme les auteurs des discordes actuelles, et on doute qu'un souverain choisi par la conférence de Londres soit reçu avec assez de faveur pour régner quelque temps en Grèce avec un peu de tranquillité. Peut-être le résultat de la guerre entre la Porte et l'Égypte influera-t-il beaucoup sur le sort futur de la Grèce. Un grand nombre de Français parlent à Constantinople de la possibilité d'une restauration ottomane; ils assurent qu'une grande partie de la population grecque appelle de ses vœux l'autorité de la Porte, et travaille dans ce sens.

— On lit dans les Débats :

« Nous sommes priés d'insérer la lettre suivante, qui vient d'être adressée au Constitutionnel :

Paris, 5 mars 1832.

« Monsieur l'Éditeur, je lis dans votre journal de ce jour, n° 65, un article intitulé : *Situation intérieure de la Belgique*, où votre bonne foi a été étrangement trompée. Parmi les erreurs de fait qui s'y trouvent, permettez-moi d'en relever une seule, mais que essentielle, qui fait la base de vos raisonnemens. Vous dites au paragraphe onzième : « Que la royauté est purement nominale en Belgique; que le gouvernement réside tout entier dans les chambres, puisque le roi n'a la faculté ni de dissoudre celle des représentans, ni de rompre dans le sénat, par de nouveaux choix, une majorité réfractaire. »

« Pour la constitution belge, et je lis dans l'article 71 la disposition suivante :

« LE ROI A LE DROIT DE DISSOUDRE LES CHAMBRES, SOIT SIMULTANÉMENT, SOIT SÉPARÉMENT; l'acte de dissolution contient convocation des électeurs dans les quarante jours, et des chambres dans les deux mois. »

« Ce texte est formel. Vous avez cru votre correspondant sur parole; je vous envoie, moi, un exemplaire de la constitution pour que vous puissiez vous convaincre qu'il ne l'avait pas lue ou qu'il vous a trompé.

« Je ne discuterai pas ici votre opinion, bien qu'elle me paraisse non moins erronée que les assertions sur lesquelles elle repose, et qu'elle soit injuste envers une partie de la nation belge. Je me permettrai seulement de vous demander ce que signifie la crainte ou le danger d'un parti, s'il existe, sous l'empire d'institutions qui consacrent toutes les libertés; ce que veut dire la suprématie des catholiques en présence de l'action constitutionnellement libre de toutes les opinions, avec un clergé qui a donné des gages à la cause des droits populaires, qui a concouru à leur triomphe, et qui, aujourd'hui, se serre avec toute la nation autour du trône où siège un roi protestant à l'élection duquel il a franchement contribué.

« Je vous prie, M. le rédacteur, d'accorder une place à ce peu de mots dans une de vos colonnes.

« Recevez, monsieur, l'expression de mes sentimens distingués.

« Un Belge ami de la France, et surtout de la vérité. »

Le journal hollandais *l'Arnhemse Courant*, publie un article qui contient plusieurs passages dignes d'être notés.

La feuille néerlandaise fait remarquer d'abord que les *Nederlandsche Gedachten*, dont le rédacteur en chef appartient au cabinet du roi Guillaume, ont changé de langage; elles ont longtemps demandé la guerre; elles prêchent aujourd'hui la paix. « Si la guerre est intempête, dit *l'Arnhemse*, qu'on fasse donc la paix, car l'état des choses ne peut plus durer longtemps sans que nous soyons écrasés par le fardeau de la dette. »

Le même journal combat ensuite l'idée d'une réunion de la Belgique à la Hollande, dans des termes très-peu flatteurs pour les orangistes de notre pays.

« Le roi, dit-il, n'a-t-il pas annoncé à l'ouverture de la campagne que la Hollande ne prenait pas les armes pour obtenir une réunion nouvelle; mais des conditions de séparation équitables. Que les orangistes travaillent donc tant qu'il leur plaira dans l'intérêt d'une restauration devenue impossible, eux qui naguères encore lorsqu'elle était possible; l'ont empêchée, soit par leur scandaleuse lâcheté, soit même par leur coopération aux actes des rebelles : Le temps d'une restauration est passé. »

Plus bas le journal hollandais s'écrie :

« C'est à eux-mêmes; c'est à leur inertie, à leur défaut de résistance que les orangistes doivent attribuer leur perte. »

COMBAT ENTRE UN LION ET UN ÉLÉPHANT.

Un combat très-curieux vient d'avoir lieu à Liverpool entre une lionne et l'éléphant femelle, Miss Djeck.

Le célèbre écuyer anglais Ducrow avait réuni dans son cirque, à Liverpool, l'éléphant du théâtre de Londres d'Adelphi (Miss Djeck), et les animaux de M. Martin, qui avaient donné récemment des représentations à Drury-Lane. On avait construit une écurie pour Miss Djeck dans un bâtiment attendant au cirque. Les cages des animaux de M. Martin étaient placées sous le même hangar.

Depuis plusieurs semaines, toutes ces espèces différentes et ennemies vivaient en bonne intelligence, grâce à leur isolement individuel, lorsqu'un beau jour, avant l'introduction du public, et pendant que M. Ducrow, à cheval dans le manège, faisait la répétition de ses exercices, un des garçons de M. Martin laissa échapper de sa cage la lionne Fanny, laquelle, exaltée aussitôt par le libre exercice de ses mouvemens, se mit à parcourir l'espace avec des bonds furieux et des rugissemens terribles.

Tous les écuyers et garçons de s'enfuir aussitôt dans les écuries, dont ils referment la porte. M. Ducrow, déjà poursuivi par la lionne, n'eut d'autre moyen pour se mettre en sûreté, que de faire franchir la barrière à son cheval, sans avoir besoin de grands coups d'épéons, car le cheval était suffisamment stimulé par la terreur profonde que le rugissement léonin imprime naturellement à tous les animaux.

Les garçons de M. Martin avaient pris le parti de monter sur les cages de leurs animaux, qui tous, et surtout les singes et les serpens eux-mêmes, étaient vivement agités dans leurs loges, à l'aspect des mouvemens désordonnés de la lionne. Il ne restait d'exposés à ses attaques que M. Huguet, cornac de Miss Djeck, qui, en ce moment, donnait à manger à son éléphant. Voyant la lionne se précipiter vers lui, M. Huguet eut la présence d'esprit de se réfugier entre les jambes et sous le corps de l'éléphant.

C'est alors que commença un combat que les gentlemen, amateurs si passionnés des simples combats des coqs, auraient payés force guinées s'ils avaient pu en jouir. La lionne courut sur l'éléphant; celui-ci défendit courageusement son maître; élevant d'abord sa trompe en l'air, abaissant ses défenses, et élevant le pied pour broyer son ennemi, si ce dernier tentait de l'attaquer sous le ventre.

L'éléphant était-là comme une citadelle sur la défensive, attendant les assauts de l'ennemi, et prêt à profiter de ses fautes. La lionne, irritée de la résistance, et se livrant aux élans d'un courage inconsidéré, se précipita sur une des jambes de l'éléphant, et s'y accrocha en lui faisant de cruelles morcures; mais aussitôt l'éléphant la saisit avec sa trompe, l'enveloppa d'une forte étreinte, lui fit ainsi lâcher prise et perdre la respiration; et la faisant tourner en l'air, la lança à l'autre extrémité du cirque, où la lionne vint tomber sans mouvement.

La pauvre Fanny, instruite à redouter désormais les éléphants, fut recueillie par les garçons de M. Martin, qui l'enveloppèrent de couvertures et la remirent dans sa loge; on espère la sauver. M. Huguet, pendant ce combat qui fut de huit à dix minutes,

temps fort long sans doute pour la position critique où il se trouvait, ne reçut pas la moindre atteinte des griffes de la lionne. Miss Djeck parut ensuite s'applaudir de sa victoire, et témoigna surtout, par les caresses qu'elle fit à son conducteur avec sa trompe, la joie qu'elle éprouvait de l'avoir arraché à un si grand danger; elle semblait vouloir s'assurer par elle-même qu'il était sain et sauf, et qu'il n'avait reçu aucune blessure.

Le bruit de cette prouesse attira le lendemain au Cirque un concours extraordinaire de spectateurs; empressés d'admirer l'intelligent et courageux animal, que les suites du combat faisaient un peu boiter, et qui n'en a pas moins exécuté tous ses exercices avec sa précision, son entente de la scène, et sa logique habituelle.

Les rapports médicaux de Londres varient chaque jour; ils constatent 20 et quelquefois quarante cas de choléra, et une mortalité du tiers des individus atteints. Quoique les précautions ne cessent pas d'être actives et fortement recommandées, cette proportion de malades et de morts n'inspire pas de grandes alarmes sur une population de 1,600,000 âmes.

Voici quelques anecdotes auxquelles la maladie a donné lieu.

Un événement très-fâcheux a troublé la dernière fête donnée par le duc de Devonshire.

Une affluence immense s'était réunie chez S. G.; les ministres et le corps diplomatique y assistaient; tout était en mouvement, lorsque le bruit se répandit qu'un des invités venait de mourir du choléra.

On sut qu'effectivement un particulier se roulait sur un des repos du grand escalier, en poussant d'horribles gémissemens; d'autres paraissaient lui prodiguer des soins.

La terreur s'empara de l'assemblée; la confusion fut extrême, on se culbutait mutuellement en cherchant à fuir.

À 3 heures du matin, les rues adjacentes à l'hôtel de Devonshire étaient encombrées de gens qui fuyaient et de curieux attirés par le désordre, dont la cause était encore inconnue.

Pendant ce tumulte, les filous, qui seuls étaient du secret, dépouillaient les femmes de leurs diamans, de leurs schalls et de leurs parures.

On cite la duchesse de St. Alban et la marquise de Devonshire comme ayant fait des pertes immenses. Des rhumes, des entorses, des foulures ont complété la série des malheurs dus à la coupable spéculation de quelques malfaiteurs.

Le marquis de Stafford vient d'adopter les plus minutieuses précautions pour prévenir l'invasion du choléra dans son hôtel. Cette riche habitation, qui servait autrefois de résidence au duc d'York, étant située au milieu du parc de St. James, se prête admirablement bien aux mesures adoptées par son propriétaire.

Il est défendu aux gens de sa grâce de communiquer avec le peuple. Ils ne peuvent franchir l'enceinte du parc. Ses cuisiniers parcourent les marchés en voiture. En entrant à l'hôtel, ils sont soumis à une quarantaine de deux heures, pendant lesquelles on les enveloppe dans d'épaisses vapeurs.

Les facteurs et les porteurs de journaux doivent jeter les gazettes et les lettres par-dessus les murs du jardin du marquis.

Des domestiques armés y sont disposés et y veillent jour et nuit pour empêcher l'ennemi d'en escalader les murs.

La marquise de Bartmouth, qui demeure à Blackheath, à peu de distance de Londres, apprit en rentrant de nuit à son hôtel, qu'un individu venait de succomber à peu de distance de chez elle.

Elle ne donna pas le temps à ses gens de lui amener sa voiture, et, sans attendre le résultat des informations, elle courut seule, à pied et par une obscurité profonde, chercher un asile à six milles de Blackheath, chez un fermier de sa connaissance.

Le journal qui donne ces détails ajoute qu'il serait impossible de citer toutes les anecdotes auxquelles la peur du mal a donné lieu dans les classes élevées de la société.

RÉGENCE DE LIÈGE.

Liège, le 12 mars 1832.

Les bourgmestre et échevins à MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs, nous lisons dans la lettre de M. le lieutenant-colonel du premier régiment de chasseurs à pied, du 10, insérée dans votre n° du 11, que la nôtre du 7 est un tissu de mensonges, qu'en décembre 1831, il avait reçu du ministre de la guerre l'ordre de caserner ce régiment à son arrivée, qu'il fit des dispositions à cet effet, et qu'il a protesté contre la délivrance de billets de logement.

D'abord, nous ferons observer qu'il ne répond nullement à notre lettre susdite, et qu'il reporte la discussion au mois de décembre 1831.

Nous répondrons à M. le lieutenant-colonel par la correspondance officielle, qui fournit la preuve incontestable de la vérité de nos assertions.

Le 7 décembre, M. le commandant de la place nous manda que : « Le premier régiment de chasseurs à pied viendra tenir garnison à Liège, et qu'il y arrivera le 9 ou le 10. » Il ajoute : « Veuillez faire les dispositions nécessaires, afin que cette troupe soit logée chez l'habitant pendant trois jours, après lesquels, d'après les ordres du ministre de la guerre, elle doit être casernée; et que si la régence ne pouvait suppléer au défaut de la fourniture du couchage, il y aurait nécessité absolue de laisser la troupe en logement chez l'habitant, à moins que le ministre de la guerre n'autorisât à la cantonner dans les communes environnantes. »

La régence ayant déclaré qu'il ne serait, dans aucun cas, délivré des billets pour prolonger le logement des trois nuits chez les habitants, et les fournitures manquant pour caserner le régiment en entier, par le défaut du département de la guerre, on demanda au ministre l'autorisation de cantonner dans les environs la partie qui ne pouvait être casernée. Mais M. le commandant de la place nous informa, le 12, que le ministre de la guerre, ayant décidé que le premier régiment de chasseurs à pied en garnison à Liège ne pouvait être cantonné dans les communes environnantes, ordonne que ce régiment soit logé chez l'habitant, sans vivres, jusques à ce qu'il puisse entrer dans les casernes. Cependant nous déclarâmes qu'il ne serait point délivré de nouveaux billets de logement pour ledit régiment, en faisant observer que suivant les lois, cette charge ne peut être imposée aux habitants, et que c'est au département de la guerre à fournir les couchettes à la garnison.

Tels sont les faits dans leur exactitude la plus rigoureuse. Le public appréciera toute la grossièreté de la lettre de M. le lieutenant-colonel, du 10 de ce mois, le ton inconvenant qu'il prend publiquement envers la magistrature de cette ville.

Quelles que puissent être encore les nouvelles incartades de cet officier, nous déclarons que nous ne descendrons plus jusqu'à y répondre.

L'autorité militaire dans la province connaît tous les faits que nous avons énoncés; nous considérons son silence comme une reconnaissance de la vérité de nos assertions, et une improbation de la conduite de M. le lieutenant-colonel.

Le premier échevin, Guillaume PLUMIER.
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

Le tribunal de simple police, dans sa séance du 9 de ce mois, a prononcé les condamnations suivantes :

- 1° 2 florins 84 cents d'amende pour divagation d'un animal dangereux.
- 2° 47 cents d'amende pour dépôt de fumier sur la voie publique.
- 3° Un florin d'amende et en cas de non paiement un jour de prison pour jet de cendres sur la voie publique.
- 4° 47 cents d'amende pour divagation de porcs sur le terrain d'autrui.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 12 mars.

Naissances : 2 garçons, 5 filles.

Mariage 1, savoir : Entre Pierre Antoine Joseph Petry, artiste vétérinaire, à Waremme et Josephine Rahier, rue St-Séverin.

Décès, 4 garçons, 5 hommes, 6 femmes, savoir : Jean François Lixson, âgé de 71 ans, ancien juge de paix, rue des Ecoles, veuf de Marie Françoise Grégoire Bonsang. — Thomas Mestrez, âgé de 65 ans, charretier, faubourg Ste-Marguerite, époux d'Aily Renson. — Léonard Joseph Palante, âgé de 62 ans, rentier, à la Goffe célibataire. — François Moitroux, âgé de 34 ans, cordonnier, faubourg Ste-Marguerite, célibataire. — Alexis Hubelland, âgé de 21 ans, soldat au 11^e régiment, 1^{er} bataillon, 5^e compagnie. — Agnès Joassart, âgée de 79 ans, rue des Ecoles, veuve de Henri Richelle. — Jeanne Beaujean, âgée de 78 ans, rue des Ecoles, épouse de Jean Joseph Malherbe. — Marguerite Henne, âgée de 62 ans, rue Longdoz, veuve de François Franck. Marie Charlotte Monillet, âgée de 61 ans, couturière, faubourg St-Gilles, veuve de Victor Duchesne. — Marie Gertrude Kirsch, âgée de 46 ans, rue Soeurs de Hasque, épouse de Jean Baptiste Isidore Larmoy. — Alexandrine Gondry, âgée de 45 ans, couturière, rue aux Remparts, épouse de Jean Dieu-donné Hogge.

INTERETS DE CAUTIONNEMENTS. — Le paiement des intérêts de cautionnement du 2^e semestre de 1831, est ouvert au bureau de l'administrateur du trésor dans la province de Liège, depuis neuf heures du matin jusqu'à tous les jours non fériés.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui mardi, 13 mars, première représentation du 6^e mois d'abonnement, entrées de faveur généralement supprimées, intermède musical. M. Ponchard chantera deux romances. Le jeune Léonard, élève de M. Rouma, exécutera deux morceaux sur le violon.

Programme.

- 1^o Ouverture de Guillaume Tell.
 - 2^o Air de Rossini, chanté par M. Bouchy.
 - 3^o Concerto de violon, composé par Spohr, exécuté par H. Léonard.
 - 4^o M. Ponchard chantera la *Madelaine*, romance, demandée.
 - 5^o Air varié pour le violon, par Lafont, exécuté par H. Léonard.
 - 6^o M. Ponchard chantera les couplets des *Deux Nuits* : Au beau pays de France.
- Suivi de la *Grande Dame*, drame nouveau en deux actes, mêlé de couplets, par MM. Scribe et Bayard. (Du théâtre du Gymnase.)
- On commencera à 6 heures précises, par *Yolva ou l'orphéline Russe*, vaudeville nouveau en deux actes, de M. Scribe.
- Au premier jour, la première représentation de *Louise ou l'amour à 16 ans*, comédie vaudeville en un acte par un Liégeois; le *Valet Ventriloque*, vaudeville.
- Très incessamment, *Robert le Diable*, opéra en 5 actes, du célèbre Meyer-Beer.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On a PERDU hier, sur la Place St-Lambert, vers 2 heures, un petit CHIEN anglais, le dos noir, la tête et les pattes jaunes. Bonne récompense à celui qui le remettra rue Gérardrie, n° 614. 168

J'achète des BILLETS d'emprunt à-peu-près au taux d'Anvers. DE LOGNAY, faubourg Vivegnis, n° 412 bis. 522

Au n° 72 derrière le Palais, on ACHÈTE les bons de l'EMPRUNT de 12 millions à 91. Contribution extraordinaire frappée par la ville, en septembre 1830, et tous les autres papiers publics. 76

AVIS DE MESSAGERIES.

L'exploitation des Messageries J. B. VAN GEND et C^e, a l'honneur d'annoncer au public qu'à dater du premier mars courant, son service de six heures du matin, de Liège vers Bruxelles, ne passe plus par Tongres. Cette voiture prend la direction d'Oreye, St-Trond et suit sa route directe jusqu'à Bruxelles.

La voiture de nuit de Liège pour Bruxelles continue à passer par Tongres, St-Trond, etc., et part tous les soirs à 7 heures précises. 75

() Par devant M. CHOKIER, juge de paix des quartiers de l'Est et du Nord de cette ville, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais, le notaire PAQUE VENDRA aux enchères publiques, le jeudi 15 mars 1832, à dix heures du matin, une MAISON, sise rue BASSE-WEZ, faubourg d'Amerscoeur, n° 187.

L'HOTEL D'ANGLETERRE à Chaudfontaine est à LOUER. S'adresser quai St-Léonard, à Liège, n° 15. 105

QUARTIER de maître à LOUER, avec jardin, sur la route de Chaudfontaine. S'adresser rue Salamandre, n° 467. 75

HUITRES anglaises 1^{re} qualité, chez L. ANDRIEN, fils, au Petit Pavillon anglais, rue Souverain-Pont, n° 320.

Nouveaux HARENGS pleins à 7 cts, MORUE 1^{re} qualité, 20 cts la livre, chez L. ANDRIEN, fils, Souv. Pont, n° 320.

Cabillaux, Rayes, Flottes, chez ANDRIEN, fils rue Souv. Pont.

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville.

HUITRES anglaises chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

F. HARDY, a reçu HUITRES anglaises et ANCHOIS nouveaux.

POISSONS de Mer très-frais, au Moriane, rue du Stockis, 44

FRANCK, rue Ste-Ursule, a reçu MORUE adolium, 1^{re} qual.

POISSONS de Mer de toute qualité très-frais, chez FRANCK, au Cœur d'or, rue Ste-Ursule. 938

PERET fils, rue Ste-Ursule, a reçu de la Morue adolium, idem du Nord, Stocfiches, Harengs et Anchois nouveaux, poissons de mer, Moules et Huitres très-fraîches. 89

GRANDES VENTES DE FUTAIE ET BALIVEAUX.

Le 14 courant, au bois de Hailot, près d'Andennes et le 15 courant au bois de Saint-Paul, près de la route de Ciney, à Liège. 158

VENTE DE LIVRES.

De jurisprudence, théologie et de morale, dont la Vente aura lieu chez DUVIVIER, rue Velbruck, n° 452, à Liège en florins et cents, le jeudi 22 mars 1832, à deux heures de relevée, où le catalogue se distribue de même que chez L. DUVIVIER, rue sur Meuse, n° 380, au prix de 4 cents. 163

A LOUER une belle MAISON avec cour et jardin, rue porte St-Léonard. S'adr. les après-midi, Basse-Sauvinière, n° 819.

Jeudi 15 mars 1832, à deux heures après-midi, il sera procédé par M^e LIBENS, notaire, en son étude, place St-Pierre, à Liège, à la VENTE aux enchères d'une FERME patrimoniale et dépendances, située à Herve, contenant environ dix-huit bonniers cinquante perches de prairie, occupée par les époux Hannot, libre de charges. Elle sera exposée en masse, puis en plusieurs lots.

1^{er} Lot. — La ferme et bâtiments avec environ neuf bonniers métriques de prairie, en un seul gazon.

2^e Lot. — Une prairie, contenant deux bonniers soixante-deux perches environ, longeant la nouvelle chaussée de Battice à Maestricht, propre à y construire un grand établissement.

3^e Lot. — Une prairie d'environ cent trente perches, joignant au chemin de Herve à la Croix de Pierre, au chemin de Herve et à M. Hennai.

4^e Lot. — Une prairie dite Willems, contenant quatre-vingt-sept perches, joignant aux vendeurs et à M. le curé Lefils, au médecin Donnai et à un sentier de la Hougne, à Herve.

5^e Lot. — Une prairie dite Forchapons, d'environ cent soixante-dix-neuf perches, joignant aux Diles. Dejong, au sieur Perisse et aux vendeurs.

6^e Lot. — Une prairie de deux bonniers dix-huit perches environ, joignant au chemin de Herve à Charneux et de trois autres côtés à M. Moysse.

7^e Lot. — Une prairie ci-devant Commune, ne faisant partie de ladite ferme, contenant environ quatre-vingt-sept perches, située en Houlleau, commune de Chainieux, bornée au Nord et à l'Est par la veuve Nicolas Dessart ou ses représentants, à l'Ouest par le chemin de Furlo, occupée par Legros, laquelle sera vendue séparément.

S'adresser à M. BERLEUR, avoué à Liège, audit notaire et auxdits époux HANNOT, fermiers, pour la connaissance des lieux. 980

Le jeudi 15 mars 1832, aux deux heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M^e DEVAUX, notaire à Huy, en son étude rue St-Germain, à la VENTE aux enchères de l'extinction des feux, d'une belle MAISON de commerce cotée 347, située à Huy, rue Neuve, joignant d'un côté à Melle. Mathieu et d'autre à M. Goffin-Bellefroid.

S'adresser audit notaire pour connaître les conditions. 154

On demande une FILLE sachant bien faire la cuisine et entretenir une partie de la maison. S'adresser rue Souverain-Pont, n° 582.

COMMERCE.

Fonds anglais du 9 mars. — Les consolidés sont à 83 1/4.

Bourse de Paris du 10 mars. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 96 fr. 95 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 mars, 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 69 fr. 35 c. — Actions de la banque, 4645 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 80 fr. 75 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 78 5/8. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00. — Emprunt rom. 79 3/8. — Emprunt Belge 77 3/4.

Bourse d'Amsterdam du 10 mars. — Dette active, 42 1/4 7/8 00 0/0. Idem différée 00 0/0. — Bill. de ch. 17 0/0 00 0/0. — Syndicat d'amortissement 70 1/4 70. — Rente remb. 2 1/2, 00 0/0 0/0 Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rus. Hope et C^e 5, 90 et 92 0/0 0/0. — Dito ins. gr. li. 57 3/4 0/0. — Dito C. Ham., 00 0/0 0. — Dito em. à L. 00 0/0 0/0. — Dano. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 3 1/2, 69 0/0 00 0/0. — Esp. H. 5 0/0. 00 — Dito à Paris, 00 0/0 — Rente perpét. 00 0/0 0/0 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 0/0 — Métall., 82 3/4 0/0 00. — A Rot. 1^{re} 1.000. — Dito 2^e 1.000. — Lots de Pologne 00 0/0. Naples Falconet 5, 72 3/4 00 0/0. — Dito Londres 00 0/0 à 00. — Brésil. 0/0 0/0 0/0. Grecs 0 0/0 — Perp. d'Amst., 47 6 7/8.

Bourse d'Anvers du 12 mars.

Changes. — Amsterdam c. j. 7/8 av. — Paris c. j. 1/4 à 1/8 p. — Londres c. j. 40 1/4 p.; deux mois 40 1/4 p. — Hambourg très-offert. — Francfort c. j. 35 1/4 1/6; trois mois 35 3/8.

	a courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	3/4 av.	A	
Londres.	12 10	P 12	A
Paris.	47 1/8	47	P 46 7/8
Francfort.	35 1/4 1/6	35 9/16	00 0/0
Hambourg.	35 5/16	P 35 1/8	P

Escompte 4 0/0.

Cours des Effets.		
Belgique	Empr. de 12 mill., 5 d'intérêt,	92 à 92 1/2 A.
	Empr. de 10 mill.,	88 1/2 P.
	Empr. de 24 mill.,	00 00 0/0.
	Dette active, 5	92 0/0 A.
	Oblig. de Entr., 5	00 à 00.
Hollande.	Dette active, 2 1/2	00 0/0.
	Oblig. synd., 4 1/2	00
	Rent. remb., 2 1/2	84 et 85 1/2 0.

H. Lignac, impr. du Journal, place au Spectacle, à Liège.